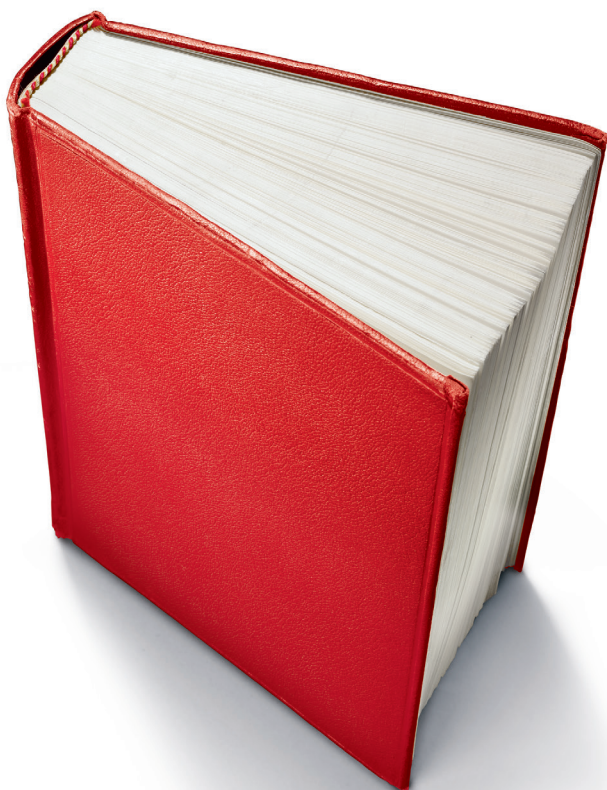


QUAND IL S'AGIT DE VOTRE
PATRIMOINE PERSONNEL,
IL N'Y A PAS DE TEMPS À
PERDRE.



Le dirigeant se doit de protéger l'entreprise dont il a la responsabilité mais aussi son patrimoine personnel. Une simple négligence dans la gestion de l'entreprise peut avoir des conséquences financières désastreuses causant également la faillite de sa famille...

Hiscox, assureur spécialiste

Au delà de la protection financière personnelle du dirigeant via la prise en charge de ses frais de défense et le paiement éventuel de dommages et intérêts, Hiscox intervient :

- **avant ou en dehors de la procédure** – nous engageons des frais d'avocats ou de conseils sans attendre une mise en cause formelle (frais de représentation)
- **pendant la procédure** – nous assurons la défense du dirigeant et lui offrons, ainsi qu'à son entourage, un accompagnement personnalisé (coaching ou soutien psychologique)
- **après la procédure** – nous payons les éventuels dommages et intérêts. Si la responsabilité du dirigeant n'est pas engagée, nous l'accompagnons dans la réhabilitation de son image de dirigeant.

Notre valeur ajoutée pour votre activité

En tant qu'experts des professionnels, nous vous offrons un service de qualité, avec une approche simple et rapide. Vous bénéficiez ainsi des avantages suivants :

- **des souscripteurs dédiés et réactifs**, qui peuvent vous proposer des solutions sur mesure.
- **des contrats d'assurance adaptés** aux besoins et à l'évolution de votre entreprise,
- **un service de gestion des sinistres flexible**, impliqué dans le traitement et la résolution de vos problématiques.

Philosophie de règlement des sinistres

Nous sommes particulièrement attentifs au processus de gestion des sinistres afin qu'il soit le plus fluide possible. Nous partons du principe que votre demande est juste et ne tentons pas d'interpréter le contrat en votre défaveur. Si le sinistre est garanti, nous nous engageons à le payer rapidement. C'est notre philosophie et notre métier.

Avec Hiscox...

Exercez votre activité en toute sérénité, nous sommes là pour préserver votre patrimoine personnel.

Le contrat d'assurance « Responsabilité des Dirigeants » est destiné aux **entreprises, dont les PME / PMI, et aux associations**. Il garantit tous les **dirigeants de droit et de fait**, ainsi que l'ensemble des employés en cas de réclamations liées au droit du travail.

Hiscox prend en charge les **frais de défense** et le **paiement éventuel de dommages et intérêts** supportés par un dirigeant.

Hiscox couvre également les frais suivants :

- représentation lors d'enquête officielle,
- réhabilitation de l'image du dirigeant,
- désignation d'un mandataire ad-hoc pour gérer temporairement l'entreprise,
- expertise financière dans le cadre d'une procédure d'alerte,
- procédure de conciliation,
- communication de crise,
- accompagnement psychologique,
- dépenses personnelles suite au gel des actifs d'un dirigeant,
- constitution d'une caution,
- extradition d'un dirigeant.

Les avantages de la solution Hiscox

Les frais de défense sont **pris en charge au fur et à mesure** par Hiscox. Ils ne sont pas considérés comme une avance : Hiscox n'en demande jamais le remboursement. Certains frais peuvent être engagés **en cas d'urgence sans accord écrit préalable de l'assureur**.

En cas d'épuisement des garanties par un autre dirigeant, **une partie des frais de défense est automatiquement reconstituée**.

Exemples de sinistres

- Dans le cadre de la cession d'une filiale, la responsabilité personnelle des membres du conseil d'administration a été engagée, suite à un soutien financier considéré comme abusif par le tribunal de commerce. Les dirigeants ont été condamnés à payer une partie des dettes de la filiale avec leur patrimoine personnel. Hiscox a financé les frais de défense de ces dirigeants à hauteur de 100 000 euros et a pris en charge les dommages et intérêts correspondants de 580 000 euros.

- Un directeur d'exploitation est placé en garde à vue par les pouvoirs publics dans le cadre d'une enquête pour soupçon de corruption liée à un appel d'offre. La brigade financière l'a interpellé à son domicile en présence de sa famille. Le tribunal correctionnel n'a finalement pas retenu sa responsabilité. Hiscox a financé les frais de défense du dirigeant de 25 000 euros et d'assistance psychologique de sa famille choquée par le contexte de l'arrestation, pour un montant de 1 500 euros. Hiscox a également pris en charge les frais de réhabilitation de l'image du dirigeant de 5 000 euros (coaching, campagne de communication, rédaction et diffusion d'un communiqué destiné à la presse professionnelle).

Pour en savoir plus

Cette brochure est un résumé non exhaustif du contrat « Responsabilité des dirigeants ». Pour plus d'information et l'obtention d'un devis, contactez votre assureur-conseil.

Nous assurons aussi :

- la responsabilité civile professionnelle
- les données sensibles
- les risques spéciaux
- les bureaux
- le kidnapping et l'extorsion
- les collections d'entreprises
- les habitations haut de gamme
- les objets d'art et les collections
- les professionnels de l'art
- les musées et expositions.



19 rue Louis le Grand 75002 Paris

T 0810 50 20 10

F 0810 00 71 02

E hiscox.info@hiscox.fr

www.hiscox.fr

Les sinistres sont étudiés au cas par cas et sont sujets aux conditions applicables de la police d'assurance qui y est rattachée.